



Extension d'un commerce sur une cour commune

Par **Maciej**, le **12/12/2017** à **20:10**

Bonjour,

Un des copropriétaires souhaite construire l'extension de son commerce sur la cour commune. En contrepartie, il propose de céder une surface équivalente de son commerce à la copropriété pour agrandissement du local OM.

Quelle est la majorité qui devrait s'appliquer? Pour moi, il s'agit de la modification des parties communes et EDD et donc la double majorité est nécessaire.

Le syndique semble être d'avis qu'il s'agit d'une amélioration de partie commune et qu'une majorité simple suffit. (Nous ne sommes pas d'accord car le projet augmente l'emprise au sol du bâtiment et n'améliore pas significativement le local OM)

Je vous remercie par avance de votre retour,
Maciej

Par **Untel**, le **13/12/2017** à **01:27**

Bonjour,

Le règlement de copropriété définit clairement les parties communes et les parties privatives. Toutes modifications doivent être soumises à la double majorité.

On est en droit de se demander pourquoi le syndic souhaite faciliter la proposition du copropriétaire qui souhaite agrandir son commerce...

Cordialement.